

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2018

À l'ouverture de la séance, Le Maire remercie M. Henrot, Trésorier de Sarlat, pour sa présence pour le vote des comptes administratifs 2017 et comptes de gestion 2017.

Vote des comptes administratifs 2017 et affectation des résultats

Hors de la présence du Maire, le CM approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2017 ainsi que les résultats d'affectation présentés ci-dessous :

Budget communal					
	Mandats	Titres	Résultat net 2017	Résultat 2016	Résultat global cumulé 2017
Section de fonctionnement	-1 021 342.90 €	1 200 828.18 €	179 485.28 €	12 431.38 €	191 916.66 €
Section d'investissement	-332 061.11 €	1 187 463.51 €	855 402.40 €	-386 391.98 €	469 010.42 €
					660 927.08 €
Affectation des résultats :	001 Excédent Investissement		469 010.42 €		
	RAR 2017 dépenses et recettes		795 000.00 €		
	1068 Recette Investissement		191 916.66 €		
	002 Excédent Fonctionnement		- €		
Budget transport scolaire					
	Mandats	Titres	Résultat net 2017	Résultat 2016	Résultat global cumulé 2017
Section de fonctionnement	-30 423.80 €	23 124.04 €	-7 299.76 €	10 216.00 €	2 916.24 €
Section d'investissement	0.00 €	26 556.79 €	26 556.79 €	- 8 452.46 €	18 104.33 €
					21 020.57 €
Affectation des résultats :	001 Excédent Investissement		18 104.33 €		
	1068 Recette Investissement		- €		
	002 Excédent Fonctionnement		2 916.24 €		
Budget Assainissement					
	Mandats	Titres	Résultat net 2017	Résultat 2016	Résultat global cumulé 2017
Section de fonctionnement	-54 975.71 €	70 974.52 €	15 998.81 €	3 658.92 €	19 657.73 €
Section d'investissement	-26 914.72 €	23 007.00 €	-3 907.72 €	9 247.33 €	5 339.61 €
					24 997.34 €
Affectation des résultats :	001 Excédent Investissement		5 339.61 €		
	RAR 2017 dépenses et recettes		10 000.00 €		
	1068 Recette Investissement		4 660.39 €		
	002 Excédent Fonctionnement		14 997.34 €		
Budget Logements					
	Mandats	Titres	Résultat net 2017	Résultat 2016	Résultat global cumulé 2017
Section de fonctionnement	-27 190.32 €	50 168.64 €	22 978.32 €	- €	22 978.32 €
Section d'investissement	-20 518.29 €	23 588.40 €	3 070.11 €	-48 915.32 €	-45 845.21 €
					-22 866.89 €
Affectation des résultats :	001 Déficit Investissement		45 845.21 €		
	1068 Recette Investissement		22 978.32 €		

Comptes de gestion 2017

Le CM, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Emprunt logements HLM les Bories

Au vu des résultats de la consultation auprès de 3 banques pour un emprunt de 280 000 €, le CM, après discussion, désigne à l'unanimité la Banque Postale sur une durée de 20 ans pour un taux de 1.81 % soit un coût en intérêts de 54 371.58 €.

Enquête publique VC n°7 Camp de la Font – Rapport du Commissaire Enquêteur et décision du CM

Le Maire rappelle le contexte du dossier et la configuration des lieux notamment quant à la sécurité ainsi que le déroulé de l'enquête publique qui s'est tenue du 15 au 29.01.2018. Le Maire donne lecture des 3 observations contre ce projet inscrites sur le registre d'enquête. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au déclassement et à l'aliénation de la VC n°7 du carrefour de la VC n°30 au la RD704A au profit du Camping Aqua Viva. Au vu de cet avis et afin de tenir compte des dites observations défavorables au projet, le Maire propose de ne déclasser et de ne céder que la portion de voie communale où le camping est propriétaire des 2 côtés. Après discussion, le CM, par 2 voix contre et 16 voix pour, accepte de déclasser la portion de VC n°7 dans les conditions proposées pour la vendre au Camping Aqua Viva au prix de 1.50 €/m² avec frais de géomètre et de notaire à sa charge ; décide que la parcelle n°827, alors enclavée, bénéficiera

d'un droit de passage ; décide que l'acquéreur devra à ses frais réaliser la fermeture de la VC sur la RD704A et réorganiser l'entrée et la sortie du Camping Aqua Viva via la VC n°30.

Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2018

Après délibération, à l'unanimité, le CM autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et atteste que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront inscrits au budget primitif 2018.

ATD 24 : convention d'assistance technique assainissement et RGPD

- Règlement européen sur la protection des données (RGPD) : il rend obligatoire la nomination d'un délégué à la protection des données dans les organismes publics. L'ATD propose la nomination d'un délégué mutualisé pour une tarification de 1 000 € pour les collectivités entre 1 501 et 10 000 habitants.

- Assistance technique assainissement : l'ATD propose de renouveler pour 4 ans la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif au tarif de 2 037.20 € HT ; cette assistance technique étant de qualité et d'une grande aide pour la commune, le Maire propose de renouveler cette convention. Le CM accepte à l'unanimité.

Point sur les dossiers en cours

Rythmes scolaires : Monique TREFEIL fait part des sujets abordés et des observations et demandes du Conseil d'école qui a eu lieu la veille : point sur les effectifs de la prochaine rentrée, demandes de transports en bus pour des sorties, remerciements à la commune pour la participation financière au salon du livre 2018, demande des représentants des parents d'organiser une réunion avec le personnel communal concernant les services périscolaires (cantine et garderie), demande à ce que la route des Bories soit à sens unique : voir pour éventuellement des ralentisseurs sur cette rue et celle d'Artolsheim et une limitation de la vitesse à 30 km / h. Concernant les rythmes scolaires, les enseignants sont pour un retour à 4 jours, les parents demandent des précisions sur les résultats de l'enquête faite dans les écoles du territoire de la CCPF. Le prochain conseil d'école est prévu le 14.06.2018.

Séjour Alsace : le Maire confirme les dates de séjour du lundi 7 mai au jeudi 10 mai 2018 et donne lecture du programme prévu ; le tarif du voyage est validé à 120 € par personne.

Praticiens Maison médicale : le Maire communique plusieurs informations : arrivée de la gynécologue le Docteur Assita KANATÉ le 19.02.2018, arrivée d'une cardiologue mi-avril début mai dans l'ancien cabinet du Docteur Emery, celle-ci a donné son préavis de départ au 01.09.2018, un médecin généraliste aurait été trouvé pour la remplacer, les départs à la retraite respectifs de la kiné fin 2018 et de la dentiste fin 2019.

CR des commissions

Conseil Communautaire CCPF 01.03.2018 : les principaux sujets abordés ont été : le lancement de la consultation pour le projet de réhabilitation de l'ancien EHPAD en 20 logements ; le vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2017 ainsi que l'affectation des résultats ; Espace Doisneau : ouverture prévue mi-avril avec inauguration officielle lors des journées du patrimoine 2018 en présence des filles de Robert Doisneau, reportage réalisé par France Bleu Périgord avec un grand engouement sur les réseaux sociaux suite à sa diffusion.

Réunion sécurité routière 01.03.2018 : Jean-Pierre TRAVERSE fait part des sujets abordés : le recensement des points noirs sur chaque commune pour y prévoir de la signalisation et de l'information, statistique sur le département.

Questions diverses

- Personnel communal : Alain DEZON évoque le départ à la retraite dans un an de Didier Galipot, chauffeur du bus scolaire entre autres pour penser à faire passer le permis à des agents du service technique pour son remplacement.

- Tarifs de location des salles : Fabienne JARDEL demande un complément d'informations sur les tarifs applicables aux associations ; Patrick BONNEFON confirme qu'il sera fait une différence entre les associations à buts lucratifs ou non et confirmation de la gratuité pour les associations à but non lucratifs.

- Acquisition de terrains : le CM accepte ou confirme l'achat d'un terrain à Aillac en emplacement réservé de 2 729 m² à un prix de 0.20 €/m² soit 545.80 € ; terrains au Single et au Croissant ouest pour une surface totale de 4 307 m² au prix de 0.20 €/m² soit 861.40 € et une bande de terrain au Touron pour réaménager la sortie sur la RD704 pour 757 m² au prix de 1.50 €/m² soit 1 135.50 €.

- Séjour scolaire : le CM accepte à l'unanimité de participer à hauteur de 50 € pour un séjour organisé par le Lycée Pré de Cordy pour une élève domiciliée sur la commune.

- Demande hébergement : le CM accepte le prêt de la salle des fêtes le 31.07.2018 pour y dormir la nuit pour un camp de jeunesse.

- Demandes spectacles : le CM accepte 2 représentations pour les enfants sur la commune.

Le prochain CM est fixé au vendredi 6 avril 2018 à 18h30 : vote des budgets primitifs 2018 ; réunion de la commission finances pour la préparation le mardi 27 mars 2018 à 14h30.

La séance est levée à 00h00

A Carsac-Aillac, le 19 mars 2018